

## Compte-rendu de la commission technique du mardi 13 mai 2025

### Etaient présents (30) :

ABELLO Stéphane	REMEA
BONANNO Aurélie	VALGO
BOUCHERY Nicolas	APAVE
BRETON Julien	RSK Environnement
BUCHHOLZ Oliver	SGS
CAROFF Chloé	REMEA
CORDONNIER Nathalie	SUEZ Consulting
DESCHAMPS Fanny	SEREA
FALGON Alexandra	GINGER BURGEAP
FOURAGE Nicolas	SOCOTEC
GAGNOUX Xavier	AGROLAB
GISEL Vincent	COLAS Environnement
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
HAMON Ingrid	GINGER BURGEAP
HIEZ David	TAUW France
LAGNEAU Véronique	FONDASOL
de LA HOUGUE Christel	UPDS
LECLERC Franck	UPDS
MALANDAIN Cédric	HYDREKA
MANSUELLE Laurent	SERPOL
MORIN Nathalie	SOCOTEC
ORDRONNEAU Rodolphe	BUREAU VERITAS
PLANEL Nicolas	DIE REMEDIATION
POIRIER David	SECHE ECO SERVICES
POULIQUEN David	DEKRA
ROUDIL Cédric	WSP
RUF Amélie	EIFFAGE GAUTHEY
SENECHAUD Jonathan	COLAS ENVIRONNEMENT
SHARP Nicholas	ERM
ZMIJEWSKI Julie	ARTELIA

### **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 17 mars 2025.**

---

Le compte-rendu de la commission technique du 17 mars 2025 est adopté.

### **2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

**Action** : Christel se renseigne sur les raisons pour lesquelles les seuils en Cuivre et en Zinc ont été abaissés dans la guide CEREMA sur la valorisation des matériaux alternatifs en ILTT (par rapport à la version précédente de ce guide : SETRA 2011)

### 3. Point sur les GT et textes en cours

---

*Cf. diaporama en annexe.*

GT Fiches Techniques Eprouvées : Les idées des adhérents UPDS sont sollicitées car le GT doit identifier les 2 techniques éprouvées sur lesquelles il travaillera en 2026.

### 4. Présentation par Ginger Burgeap de la problématique radionucléide

---

*Cf. diaporama dédié à ce sujet en annexe.*

A noter :

- L'ANDRA est la seule filière habilitée à prendre en charge les déchets contaminés par des substances radiologiques non naturelles.
- Des matériaux naturellement radioactifs peuvent être évacués en ISDD, mais pas des matériaux présentant une radioactivité artificielle (uniquement ANDRA).
- Il existe des repreneurs d'outils de détection incendie habilités par l'ASN ainsi que des laboratoires agréés pour faire les analyses chimiques en présence de contamination radiologique.
- Le CEFRI délivre une habilitation aux entreprises pour que les opérateurs puissent intervenir sous rayonnements ionisants. Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des entreprises, imposée par certains maîtres d'ouvrage, et déconnectée des obligations de catégorisation du personnel.
- Lors d'une cessation d'activité impliquant le retrait d'une source radioactive, l'ASNR doit être sollicitée afin de statuer sur le déclassement de l'activité. Pour établir les ATTES-SECUR, les prestataires SSP doivent vérifier que cette démarche a été menée et que la source radioactive a été correctement prise en charge.

**Action** : Ne faudrait-il pas profiter de la révision de la méthodologie SSP de 2017 pour intégrer la gestion des pollutions radiologiques / amiante / pyrotechniques ?

### 5. POLLUTEC 2025 : Programme de conférences du village SSP

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Sur le planning des conférences du village SSP, RX, organisateur du salon POLLUTEC, conserve 5 créneaux (très bien positionnés en termes d'horaires), qu'il commercialise.

**Action** : Franck Leclerc élabore le planning des conférences et le transmet aux adhérents.

**Action** : Les adhérents dont les conférences sont retenues doivent envoyer pour début juin à Franck Leclerc le résumé en français et en anglais de leur conférence ainsi que le nom et la fonction du/des intervenants. RX mettra le planning des conférences en ligne le 16 juin.

### 6. Présentation du guide méthodologique INERIS pour encadrer l'usage de renaturation dans la gestion des SSP

---

*Cf. diaporama en annexe.*

**Action** : Lors de la rencontre UPDS/B3S du 1<sup>er</sup> juillet sur le sujet de la révision de la méthodologie de gestion des SSP de 2017, il sera nécessaire de poser quelques questions au B3S et notamment :

- Quel lien est envisagé entre ce document et la méthodologie ?
- Actuellement, dans le cas d'un futur usage de renaturation (souvent envisagé dans le cadre des dossiers du Fonds Vert contribuant à la renaturation des sols et espaces urbains), les prestataires SSP étudient surtout l'impact du maintien des pollutions sur les populations utilisatrices. La démarche proposée va beaucoup plus loin. Dans quelle mesure est-il obligatoire de la mettre en œuvre ?

- Même question dans le cas des cessations d'activités de carrières ? Des remises en état par solutions de phytomanagement ?
- A quel moment faire une ATTES-TVX dans le cas d'une renaturation (à partir de quand peut-on considérer que le site est sur la bonne trajectoire écologique) ?
- Sur quelle durée effectuer un suivi dans le cas d'une renaturation (à partir de quand l'objectif est atteint et l'habitat résilient) ?

**Action** : Lorsque les adhérents auront pris connaissance de ce guide, il sera sans doute nécessaire d'envoyer au B3S notre avis sur ce document.

**Prochaine réunion : 24 juin 2025 de 10h à 12h30 (à Paris)**